

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



L'insécurité. La peur de la peur

Jean-Paul Brodeur

Numéro 30 (70), automne 1993

L'insécurité. La peur de la peur

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033660ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033660ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Brodeur, J.-P. (1993). L'insécurité. La peur de la peur. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (30), 7-15. <https://doi.org/10.7202/1033660ar>

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1993

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>


Présentation

Depuis la fin des années 1960, le thème de l'insécurité est de plus en plus présent dans la recherche, dans les revues spécialisées et dans la presse. En 1989, la revue *Autrement* a consacré un numéro à ce problème, sous le titre « Obsession sécurité ». En 1993, la revue *Déviance et société*, à son tour, a ouvert ses pages à un débat sur l'insécurité. Au Québec, on est influencé par les États-Unis dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres et, au lieu de parler d'insécurité, on a plutôt tendance à se référer à la peur du crime. Cette dernière expression est la traduction littérale en français de l'expression anglo-saxonne *fear of crime*, qui a cours aux États-Unis.

La *Revue internationale d'action communautaire* a décidé de consacrer ce numéro-ci à la question de l'insécurité et en a confié la responsabilité à Jean-Paul Brodeur et à Dominique Monjardet, qui ont réuni des textes de chercheurs et chercheuses québécois, belges et français. Le lecteur aura ainsi l'occasion de comparer des perspectives européennes et nord-américaines sur cette thématique de l'insécurité. Sans anticiper sur les articles qui suivent, dont les auteurs commencent presque tous par se pencher sur la notion d'insécurité pour mieux la définir, nous tenterons de préciser, dans le cadre de cette présentation, l'intention qui nous a guidés et l'effet de sens qui s'en dégage. Après cette première mise en place, nous présenterons très brièvement les textes qui composent ce numéro.

Convenons d'abord d'entendre par « insécurité » une perception ou un sentiment que nous assimilerons provisoirement à la peur du crime. Nos collaborateurs et collaboratrices s'efforcent de mettre en lumière les relations entre l'état d'insécurité, le sentiment d'insécurité et la peur du crime, ces termes étant entendus dans leur sens théorique. Nous ne pouvons débrouiller ici cet écheveau complexe et, pour les besoins de la communication au sein d'une introduction, nous identifierons la problématique de l'insécurité à celle de la peur du crime.

Les textes de ce numéro peuvent être ordonnés sur deux axes. Le premier est celui de la production du sentiment d'insécurité. Cet axe peut être conçu comme une ligne dont les extrémités sont formées par deux termes qui constituent une polarité. Ces deux termes sont, en gros, le vrai et le faux et les notions associées à cette polarité (fondé, non fondé, justifié, non justifié, etc.). Les questions qui s'articulent autour de cet axe sont de deux ordres. On s'interroge en premier lieu sur le processus de production-construction de l'insécurité — par exemple sur le rôle des médias — et on le décrit à l'occasion avec minutie. On questionne en même temps le produit de ce processus, c'est-à-dire le sentiment d'insécurité et la peur du crime, dans l'horizon de sa vérité. En d'autres termes, le sentiment d'insécurité prend-il sa source dans une menace réelle ou dans une menace fictive imposée à des populations vulnérables ? Telle qu'elle est formulée ici, cette question est beaucoup trop simple.



Certains auteurs s'efforcent même de montrer que l'insécurité se produit dans un registre autonome marqué par son indifférence relative au vrai et au faux.


Néanmoins, cette polarité du vrai et du faux, du réel et de l'artefact se profile, tantôt en filigrane, tantôt comme une ombre têtue, dans la formulation d'une autre question, celle de l'exploitation du sentiment d'insécurité par des personnes ou des groupes aux intérêts très diversifiés. L'équation selon laquelle s'articule cette question est que, plus une personne ou un groupe exploite la peur du crime, plus elle ou il est soupçonné d'en être le producteur. Une illustration frappante de cette équation est fournie par la pratique du « block busting » (destruction d'un quartier) à laquelle se livrent certains promoteurs sans scrupules dans le domaine de l'immobilier aux États-Unis. Ces promoteurs sèment la panique dans un quartier résidentiel en annonçant son invasion imminente par des immigrants. Ils rachètent ainsi les maisons à vil prix et les revendent à prix d'or à des immigrants désireux de s'établir avec leur famille, qu'ils soumettent à une intense campagne de recrutement. Dans ce cas, la rapacité de l'exploitation de la panique est le signe du caractère délibéré de sa genèse, moteur d'une opération frauduleuse. Nombreux sont les textes de ce numéro qui débouchent sur cette question de l'exploitation de la peur, de la volonté de l'exploiter, coïncidant souvent avec le projet de l'engendrer à partir d'un prétexte fallacieux.

Le second axe, celui de la réaction à l'insécurité, joint également des termes polaires, que nous désignerons comme ce qui constitue l'intérieur du système pénal et ce qui réside à l'extérieur de ce système. Selon une première perspective, celle qui s'impose de la façon la plus immédiate, l'intérieur et l'extérieur du système pénal s'opposent comme l'agent et le patient. À l'extérieur du système pénal, la communauté et spécialement des populations plus vulnérables comme les personnes âgées et les femmes pâtissent de la peur du crime, s'enferment dans leur logis et se démobilisent. À l'opposé, on trouve le système pénal — la police, les tribunaux et les services correctionnels —, qui est chargé de fournir une réponse à l'insécurité et y parvient plus ou moins. Toutefois, un examen plus approfondi révèle l'existence d'un faisceau de relations complexes entre l'intérieur et l'extérieur de l'appareil chargé d'assurer la sécurité des citoyens. C'est ainsi qu'on peut noter l'émergence de phénomènes de transfert et d'inversion. L'insécurité qui prévaut à l'extérieur est transférée dans des composantes du système, dans le monde carcéral par exemple. Plus encore, les agents putatifs de la sécurité — policiers ou gardiens de prison — sont eux-mêmes en proie à la peur et se transforment en patients de l'insécurité. La crainte éprouvée par les agents du pénal est souvent à la source d'abus parfois grossiers de leur pouvoir. Des retournements semblables peuvent également se produire à l'extérieur du système pénal. Les jeunes, dont la situation est

marquée par une insécurité chronique, peuvent eux-mêmes se métamorphoser en agents très actifs de l'insécurité ou être perçus comme tels.

Le croisement des deux axes génère quatre cas de figure : le sentiment d'insécurité extérieur au système pénal, considéré dans sa vérité (son caractère fondé) et dans sa fausseté (son caractère non fondé), et le sentiment d'insécurité qui se manifeste à l'intérieur du système pénal, également considéré dans sa vérité-fondement et dans sa fausseté-absence de fondement. Il est indéniable que la plupart des recherches ont porté jusqu'ici sur l'insécurité extérieure au système pénal, vue sous l'angle de sa vérité-fondement ou de sa fausseté-non-fondement. Nous pensons que les deux autres cas de figure — l'insécurité interne au pénal dans ses aspects fondé et non fondé — doivent également être explorés. Certains de nos auteurs ont commencé à se livrer à cette nécessaire exploration.


Voyons maintenant de façon plus précise comment ces thèmes sont abordés dans ces pages. Nous avons regroupé les articles sous cinq rubriques. La première, « Positivité de l'insécurité », coiffe les textes de Jean-Paul Brodeur et de Michel Anselme. Après des remarques de nature introductive sur la problématique de l'insécurité qui sont surtout destinées à un public québécois, Brodeur tente de démontrer que l'insécurité dans ses diverses manifestations est un phénomène doté d'une réalité et d'une épaisseur propres, dont la nature n'est pas d'être le reflet ou l'effet de quelque chose d'autre — le crime, les médias — qui en expliquerait sans résidu la genèse et l'évolution. Le texte de Michel Anselme illustre cette thèse et la dépasse en lui fournissant un contenu explicite. Anselme rapporte une expérience effectuée à Marseille, où l'on a voulu s'attaquer à l'insécurité qui régnait dans un quartier HLM en instaurant des mesures sécuritaires de gardiennage, mais aussi en instituant un débat entre les victimes de l'insécurité (invitées à faire partie d'un « comité de pilotage » de cette expérience) et les jeunes identifiés comme responsables du sentiment d'insécurité. Or, au terme de ces rencontres censées lui fournir un contenu plus incarné et plus précis, le discours des victimes de l'insécurité est demeuré aussi abstrait et général qu'auparavant. Tout se passe comme si les manifestations du sentiment d'insécurité étaient insensibles à la confrontation avec le réel, qui n'en modifie aucunement le caractère « déréel ». Le grand intérêt du texte d'Anselme est toutefois de dépasser cette constatation et d'explorer la fonction de cet énigmatique sentiment d'insécurité. La réponse, à laquelle on ne saurait rendre justice en la résumant, est que, par suite de l'effondrement des mécanismes de régulation de la vie collective, le sentiment d'insécurité est le seul moyen laissé aux populations agressées de rétablir, sur un mode négatif, la solidarité sans laquelle toute collectivité se désagrège. Le sentiment d'insécurité apparaît alors comme une réalité infiniment paradoxale,



à la fois facteur de fragmentation sociale (par son contenu d'insécurité) et expression d'un rétablissement du lien communautaire (par sa forme collective).

En dépit de leur provenance et de leurs objets différents, les cinq textes de la deuxième partie, intitulée « Ceux qui font peur », expriment des positions qui se recoupent de plusieurs manières. Didier Bigo essaie de montrer par quels procédés de rhétorique des phénomènes aussi divers que le terrorisme, le trafic de drogue et l'immigration se trouvent fusionnés au point d'apparaître comme les manifestations d'un seul et tentaculaire complot, manifestations d'autant plus terrifiantes qu'elles sont étroitement associées. Les procédés de rhétorique identifiés par Bigo sont, par exemple, l'énumération sous forme de liste d'un ensemble d'événements très diversifiés et l'accumulation dans un discours de faits, situations et phénomènes sans autre lien que leur proximité lexicale dans l'espace physique d'un texte. Ces procédés de fusionnement sont d'abord à l'œuvre à l'intérieur d'une même catégorie, comme le terrorisme, présenté comme un réseau où tous les groupes ont partie liée et agissent de façon concertée. Ils opèrent également entre des catégories distinctes de menaces — les mafias, le trafic de la drogue, l'immigration et les violences urbaines — présentées comme l'expression d'un même dessein, tel l'envahissement du Nord par le Sud. Le texte d'El Yamani, Juteau et McAndrew, sur l'immigration comme facteur d'insécurité au Québec, dévoile également l'opération d'une rhétorique de la fusion, qui décuple les effets d'apeurement. Les auteures identifient cinq grandes peurs des Québécois face à l'immigration : peur de l'envahissement, peur de perdre leurs emplois au profit des immigrants, peur de ne pas intégrer le flux des nouveaux arrivants, peur des affrontements ethniques et finalement peur de la perte d'identité. Elles s'efforcent ensuite de montrer comment cet ensemble hétéroclite de motifs de crainte est amalgamé de manière à ne constituer qu'une seule et vaste source d'insécurité.


Dans son texte sur les autochtones, Mylène Jaccoud décrit un parcours exemplaire. Construit d'abord comme une figure de différenciation ethnique et de marginalisation, l'autochtone est soumis à un processus d'infériorisation selon lequel il est objet de mépris et selon lequel c'est lui qui éprouve la terreur du blanc. Or, le réveil du militantisme autochtone au début des années quatre-vingt a opéré un retournement spectaculaire. En se posant en défenseurs de l'environnement contre l'industrie et la technologie hydroélectriques, les autochtones sont devenus un puissant facteur d'insécurité pour l'État canadien et pour l'État québécois. Le type de surveillance dont ils font maintenant l'objet de la part des services de renseignement est remarquablement similaire à celui qui prend pour cible des personnes soupçonnées de se livrer à des actions terroristes. C'est une métamorphose analogue, bien que plus complexe, que Francis Bailleau décrit dans son texte sur les politiques d'intervention auprès des jeunes en France. Surtout s'il a été reconnu coupable d'un délit, le jeune fait l'objet de



multiples prises en charge qui le définissent comme pupille. Ces prises en charge prennent fin quand on le fait passer à l'étape adulte en l'intégrant au monde du travail. Bailleau décrit d'abord comment des politiques d'intégration des jeunes issues de l'époque de prospérité qui a précédé le début des années soixante-dix ont progressivement échoué, dans une conjoncture de plus en plus marquée par la crise économique et par le rétrécissement du marché de l'emploi. De façon plus particulière, dans le contexte d'une réduction de la demande pour la formation longuement impartie aux jeunes, l'allongement de la scolarité a produit des effets pervers. Voués au désœuvrement et à une frustration croissante, les jeunes ont pris part à des violences urbaines à l'occasion desquelles ils ont troqué le statut de pupille et d'assisté contre celui d'agresseur et de facteur d'insécurité. Bailleau note que, sous la pression de plus en plus puissante de l'insécurité, les préoccupations des années soixante-dix, où l'on voulait faire échec à la montée d'un État policier, ont été relayées par une volonté d'exercer un contrôle social plus rigoureux afin d'enrayer la montée des incivilités et de la délinquance.

Dans le dernier texte de cette section, Marc Alain s'interroge sur les raisons de la panique morale engendrée par les motards. L'enjeu dépasse la simple représentation d'un groupe comme menace et facteur d'insécurité. Le motard prédateur a pris les dimensions d'un véritable mythe nord-américain. Marc Alain s'efforce de déconstruire cette mystification, qui ne soutient pas l'épreuve de la réalité. De façon audacieuse, il propose d'expliquer la genèse de ce mythe par la volonté de la police de transformer en épouvantail un groupe dont les structures rappelleraient trop fâcheusement celles mêmes de la police. Ce genre d'hypothèse doit être pris au sérieux. Dans un ouvrage classique sur la répression de la drogue (*The Narc's Game*), Peter Manning a montré de façon convaincante que le monde des trafiquants de drogue et celui des policiers chargés de leur faire échec étaient des images spéculaires l'un de l'autre.


Nous avons intitulé la troisième série de textes « Ceux et celles qui ont peur ». L'insécurité des femmes est un phénomène d'une telle ampleur — en lui-même et par les discussions qu'il génère — qu'il n'était pas possible d'utiliser ici le masculin comme terme générique. D'après la recherche, deux populations sont particulièrement vulnérables à l'insécurité : les femmes et les personnes âgées. Il est à cet égard intéressant de constater que le texte de Turgeon et Rinfret-Raynor, consacré à l'insécurité chez les femmes, et celui de Marie-Marthe Cousineau, consacré à l'insécurité chez les personnes âgées, poursuivent une démarche relativement semblable. Turgeon et Rinfret-Raynor affrontent d'entrée de jeu la question que soulèvent les travaux sur l'insécurité féminine : pourquoi les femmes ont-elles peur plus que les hommes ? Les auteures commencent par écarter deux explications, celle de la psychologie, qui fait de l'insécurité des femmes un phénomène irrationnel, et celle



qu'on pourrait vouloir chercher dans l'incidence de la criminalité dont les femmes sont victimes, car le nombre des crimes rapportés est trop au-dessous de la réalité pour constituer une explication valable. L'explication reposera sur deux opérations d'amplification. On substituera d'abord à la notion de crime — légalement circonscrite — celle de violence faite aux femmes, dont le contenu est beaucoup plus large, puisqu'il comprend des éléments non criminalisés. De façon plus décisive encore, les auteures élargiront la notion de violence bien au-delà de l'agression physique et intégreront à son contenu des éléments qui relèvent de la violence psychologique ou morale (le harcèlement sexuel, la pornographie, les téléphones obscènes). Cette acception élargie de la violence eu égard aux femmes est maintenant courante dans la littérature. Par exemple, le rapport final du Comité canadien sur la violence faite aux femmes distingue cinq dimensions de cette violence : physique, psychologique, sexuelle, financière et spirituelle. Cet élargissement augmente en apparence la force d'explication du concept. On comprend que, soumises à tant de violence, les femmes éprouvent une peur intense. Il faut cependant se demander si un tel élargissement évite le piège de l'inflation, avec sa conséquence dépréciative habituelle. Signifiant trop, le concept de violence faite aux femmes en viendrait à signifier moins.

Sans poser comme telle la question de savoir pourquoi les aînés éprouvent tant de craintes, Marie-Marthe Cousineau suit une démarche qui commence par l'analyse du sentiment d'insécurité et se prolonge dans un examen des agressions dont les aînés sont victimes. À l'instar de Turgeon et Rinfret-Raynor, Cousineau dépasse la notion étroite de crime pour lui substituer celle d'abus à l'égard des personnes âgées, l'abus étant défini de façon positive comme un comportement destructeur et de façon négative comme le fait de négliger de poser des actes d'assistance essentiels. Cousineau montre que, de façon paradoxale, cette transition du subjectif (le sentiment d'insécurité) vers l'objectal (les abus dont les aînés sont victimes) a été marquée par l'amoindrissement de la part que prennent les personnes âgées à la résolution de leurs propres problèmes. Fréquemment sollicités lorsqu'on mesurait leurs sentiments d'insécurité, les aînés sont laissés pour compte depuis qu'on prétend s'attaquer concrètement aux abus dont ils souffrent.

Par son repli sur elle-même et sa vie sociale atrophiée, la population des électeurs du Front national de Jean-Marie Le Pen, que décrit Nonna Mayer, partage plusieurs traits des femmes et des aînés en proie à l'insécurité, en particulier la solitude. Les résultats de recherche que présente Nonna Mayer sont exemplaires dans l'optique d'une problématique de l'insécurité qui souligne l'indépendance de ce phénomène. D'abord, les électeurs du Front national sont, plus que d'autres parties de l'électorat, en proie à un intense sentiment d'insécurité. Or, dans une enquête tenue à Grenoble, les électeurs potentiels de Jean-Marie Le Pen se déclarent moins souvent victimes d'agressions




comme le cambriolage, le vol dans la rue, les insultes ou les menaces que les autres personnes de l'échantillon. Mayer rapporte un autre phénomène caractéristique du sentiment d'insécurité. Quand elle est soumise à une exploitation systématique, la peur passive acquiert le statut d'agent propre à générer lui-même de l'insécurité. C'est ainsi que les succès électoraux du Front national, causés en partie par une exploitation de la peur du crime, sont eux-mêmes devenus une cause d'insécurité pour l'opinion publique française, qui l'interprète comme une remontée politique du racisme.

La quatrième partie du numéro — « Ceux qui contrôlent » — est composée de cinq articles qui font réseau, de multiples façons. Ces textes portent sur la réaction à l'insécurité de diverses composantes du système pénal. Landreville traite des conséquences de l'insécurité pour les sentences non carcérales, dont l'objectif est de maintenir les personnes qui y sont soumises au sein de la communauté. Chauvenet, Benguigui et Orlic s'intéressent à la prison, de même que Bernheim, alors que Chalom et Monjardet interrogent la police chacun à leur manière.

Les deux articles qui brossent un tableau de l'insécurité en prison présentent un contraste saisissant. Chauvenet et ses collègues décrivent les retombées, à l'intérieur du système carcéral, de l'insécurité qui prévaut au dehors. Les sentiments d'insécurité qui se manifestent au sein de la collectivité sont transposés sur un mode intensifié à l'intérieur des prisons, où le personnel, et plus particulièrement les gardiens, éprouve une crainte aiguë envers les détenus et augmente, en conséquence, la rigueur du dispositif de sécurité. Les gardiens ne sont toutefois pas les seuls à se trouver dans un état d'insécurité. Comme le montre Bernheim avec éloquence, le milieu carcéral est avant tout dangereux pour les prisonniers. Or, il est saisissant de constater que cette insécurité fondamentale des détenus filtre très peu à l'extérieur du milieu carcéral. Le public ignore en général complètement les illégalités qui marquent de façon profonde et systématique le monde de la détention, et la grande précarité de la situation des populations incarcérées demeure imperceptible aux gens de l'extérieur.

C'est cet impact à sens unique que décrivent dans leur domaine propre de recherche Landreville et Monjardet. Landreville montre comment l'exacerbation artificielle des sentiments d'insécurité conduit les communautés à se mobiliser pour surveiller les infracteurs potentiels plutôt qu'à s'entendre pour accueillir ceux qui ont été condamnés à une sanction non carcérale et que personne ne veut recevoir. L'un des textes les plus provocants de ce numéro est celui de Monjardet sur l'insécurité des policiers, qui est souvent à l'origine des débordements de force caractéristiques des bavures policières. La thèse de Monjardet sur le rôle de la crispation policière dans la genèse des bavures s'applique sans grand besoin d'ajustement au cas du Québec. Les plus notoires des bavures policières



québécoises — le drame de Rock Forest, l'affaire Gossett et l'affaire Marcellus François — peuvent être caractérisées comme des incidents où les policiers déchargent prématurément leur arme, et ce sur des innocents, parce qu'ils crèvent littéralement de peur. Monjardet conclut que « la police des apparences n'engendre qu'une apparence de police ». Cette formule constitue un défi à l'article de Maurice Chalom sur la police communautaire, qui parle notamment de stratégie policière pour faire décroître les sentiments d'insécurité. La vision programmatique et relativement optimiste de Chalom, qui est conseiller auprès d'un service de police, tranche avec la perspective sans illusions de Monjardet, qui a déjà occupé des fonctions dans un institut de recherche rattaché au ministère français de l'Intérieur.

Les deux derniers articles portent sur le rapport entre les médias et l'insécurité. Cette problématique est, il faut le reconnaître, un foyer de contradictions. Le sens commun est porté à exagérer le rôle des médias dans la genèse de l'insécurité. La recherche est plus nuancée et, en son fond, n'est pas concluante, car certaines conclusions confirment l'importance du rôle de la presse et d'autres l'infirmement. Georges-André Parent et Hughes Lagrange explorent les relations entre la presse et l'insécurité et leurs textes culminent dans des thèses convergentes sur le primat de la représentation par rapport à ce qu'elle est censée représenter. Parent raconte l'histoire des émissions de télévision baptisées « Info-crime » qui reproduisent les circonstances d'un délit en invitant les citoyens à en identifier l'auteur. Il montre comment elles ont glissé vers la fiction tout en continuant, paradoxalement, à présenter des événements réels. En effet, plusieurs des émissions diffusées au Québec se sont mises à retransmettre des reconstitutions de crimes qui se sont produits aux États-Unis il y a longtemps, tout en invitant les téléspectateurs du Québec à la délation... La distance dans l'espace et le temps qui marque la transposition d'événements réels d'un contexte à un autre transforme leur coefficient de réalité en un coefficient de fiction.

Hughes Lagrange rend compte du parcours inverse dans un texte d'une remarquable densité. Parent décrit la chute du réel vers le fictif. Lagrange nous apprend que le point de départ se trouve au contraire dans la représentation médiatique, qui propose un synopsis que l'expérience quotidienne du consommateur d'information est ensuite sommée de réaliser en le nourrissant de détails concrets. De façon plus particulière, Lagrange distingue deux fonctions de la représentation médiatique de la délinquance, soit une fonction anthropologique discriminante, qui spécifie la limite entre l'anormal — voire le monstrueux — et le normal, et une fonction sociale intégrative, qui transforme ce qui est individuellement exceptionnel en ce qui est socialement exemplaire. Lagrange ne tranche pas de façon univoque la question du rôle des médias dans la genèse de l'insécurité. Les corrélations auxquelles il se réfère indiqueraient que le sentiment d'insécurité fluctue selon les taux d'infraction, les attentats



« aveugles et sans spécialité » étant ceux qui frappent le plus l'opinion publique. Ce par quoi le cercle se referme, car ces attentats sont ceux auxquels la presse confère la plus grande visibilité.

Le débat sur le rôle des médias est loin d'être clos. Nous espérons que ce numéro de la RIAC va y contribuer et que les questions soulevées ici feront l'objet d'une réappropriation par ceux qu'elles interpellent au premier chef, c'est-à-dire les citoyens et les intervenants.

Jean-Paul Brodeur
Centre international de criminologie comparée
Université de Montréal